

**VILLE DE 68127 STE CROIX-EN-PLAINE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE 68127 SAINTE CROIX-EN-PLAINE  
SÉANCE DU 26 JUILLET 2023**

*Sous la présidence de Monsieur Mario ACKERMANN, Maire*

Le 26 juillet 2023, à vingt heures, sur convocation du 17 juillet 2023, le Conseil municipal s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Mario ACKERMANN, Maire.

| <i>Nombre de<br/>conseillers élus</i> | <i>Nombre de conseillers<br/>en fonction</i> | <i>Conseillers<br/>présents</i> | <i>Conseillers<br/>absents</i> | <i>Nombre de<br/>procuration(s)</i> |
|---------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 23                                    | 23                                           | 16                              | 7                              | 6                                   |

**ORDRE DU JOUR :**

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 03 juillet 2023
- 2) Voirie : aménagement des rues Poincaré, Clémenceau et Léon IX : attribution des marchés de travaux
- 3) Fongibilité des crédits : information au conseil municipal des virements opérés
- 4) ADJONCTION : Voirie : Rues Poincaré, Clémenceau et Léon IX : convention de co-maitrise d'ouvrage entre Colmar Agglomération et la commune de Sainte-Croix-En-Plaine : opération de travaux d'eaux pluviales
- 5) Informations.



**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 03 JUILLET 2023**

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune objection n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

**2. VOIRIE : AMÉNAGEMENT DES RUES POINCARÉ, CLÉMENCEAU ET LÉON IX :  
ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX**

Rapporteur : Eric MULLER, adjoint

Dans le cadre de la réalisation du parking à l'angle des rues Poincaré, Clémenceau et Léon IX, le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de réaménagement de voirie par délibération du 31 mai 2023.

Pour rappel, les travaux consisteront à :

- Création d'un parking de 18 places en pavés drainant et pavés grès,
- Création d'espaces verts arborés et arbustifs,
- Réaménagement des rues en alliant l'enrobé aux pavés grès réemployés,
- Amélioration de l'évacuation des eaux pluviales,
- Enfouissement du réseau d'électricité,
- Enfouissement du réseau télécom,
- Enfouissement du réseau d'éclairage public,
- Pose de nouveaux candélabres.

**CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'EXÉCUTION DE L'OPÉRATION :**  
du 01/09/2023 au 31/04/2024.

**DURÉE :** 8 mois.

A l'issue de la consultation,  
et sur avis de la commission d'appel d'offres réunie le 11 juillet 2023, il est proposé d'attribuer :

- le lot n°1 Voirie : Lingenheld – 417 852,28 €HT soit 501 422,74 € TTC
- le lot n°2 Réseaux secs : Sobeca – Pontiggia - 380 521,40 € HT soit 456 673,68 € TTC

**Total :** 798 413,68 € HT soit 958 094,42 € TTC.

Les enveloppes budgétaires disponibles pour cette opération s'élèvent à :

- 586 000 € TTC pour les travaux (lot 1) et
- 199 771,49 € TTC pour les réseaux secs (lot 2)

soit 785 771,49 € TTC et sont insuffisantes à couvrir les dépenses à engager.

Cette augmentation est liée à l'extension des réseaux secs vers la rue Chapuis et le transformateur de la Poste, pour anticiper partiellement les travaux liés au réaménagement de l'ilot Foch.

Pour couvrir la différence de 172 322,93 euros, il est proposé d'affecter une partie du montant du budget accordé à la réhabilitation du pont de l'III de 500 000 euros dont l'échéance de réalisation a été reportée en 2024.

M. ROHN demande si des branchements ont été prévus pour les habitations pour l'instant non occupées rue Clémenceau.

Tous les propriétaires ont été contactés par les concessionnaires, à leur charge d'engager les démarches pour prévoir les équipements nécessaires aux projets de divisions parcellaires.

Actuellement sont menés les travaux liés à l'eau potable et à l'assainissement par Colmar Agglomération. Ils s'interrompront trois semaines pour reprendre le 21/08.  
Les travaux de voirie engagés par la commune débuteront mi-septembre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** l'attribution des marchés de travaux

- le lot n°1 Voirie : Lingenheld – 417 852,28 €HT soit 501 422,74 € TTC
- le lot n°2 Réseaux secs : Sobeca – Pontiggia - 380 521,40 € HT soit 456 673,68 € TTC,

**PRÉCISE** que le coût des travaux pour l'ensemble du projet d'aménagement est de 958 094,42 € TTC,

**AUTORISE** le virement de crédit de l'opération « Pont de l'III » vers « Réaménagement rues Poincaré, Clémenceau et Léon IX – Réseaux » pour un montant de 172 322,93 €,

**AUTORISE** le Maire à signer les marchés,

**PRÉCISE** que les crédits relatifs à l'opération sont inscrits à l'article 2315 du budget 2023.

### 3. FONGIBILITÉ DES CRÉDITS : INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES VIREMENTS OPÉRÉS

Rapporteur : Mario ACKERMANN, maire

Vu la délibération du conseil municipal du 05 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023

Vu la délibération du 05 avril 2023 autorisant le maire à opérer des mouvements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans les limites de 7,5 % pour le fonctionnement et 7,5 % pour l'investissement.

Considérant que le Maire doit rendre compte de ces mouvements de crédits à l'assemblée délibérante lors de la première réunion du conseil municipal qui suit cette décision,

Le Maire présente un tableau retraçant les mouvements de crédits auxquels il a procédé :

| Date du virement de crédits | Objet / libellé                          | Section        | Article / Chapitre | Montant   |
|-----------------------------|------------------------------------------|----------------|--------------------|-----------|
| 04/07/2023                  | Part départementale de la taxe de séjour | Fonctionnement | 60632 / 011        | -505,00 € |
|                             |                                          |                | 7398 / 014         | +505,00 € |
| 20/07/2023                  | Consigne bouteille de gaz                | Investissement | 21838 / 21         | -55,00 €  |
|                             |                                          |                | 275 / 27           | +55,00 €  |

### 4. VOIRIE : RUES POINCARÉ, CLÉMENCEAU ET LÉON IX : CONVENTION DE CO MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE COLMAR AGGLOMÉRATION ET LA COMMUNE DE SAINTE-CROIX-EN-PLAINE : OPÉRATION DE TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES

Rapporteur : Mario ACKERMANN, maire

La commune de Sainte-Croix-En-Plaine a prévu des travaux d'aménagement de voirie rues Poincaré, Clémenceau et Léon IX. Dans le cadre de cette opération, des puits filtrants et des décanteurs vont être mis en place pour assurer la gestion des eaux pluviales.

Conformément à la délibération n° 5 du 22 juin 2006 de Colmar Agglomération, qui définit l'intérêt communautaire, la commune de Sainte Croix-en-Plaine est compétente pour les grilles, siphons, branchements, tandis que Colmar Agglomération l'est pour les collecteurs, décanteurs séparateurs et les ouvrages de régulation.

Au vu des travaux à réaliser et afin de pouvoir optimiser la commande publique, il est proposé qu'une seule collectivité territoriale ait la maîtrise d'ouvrage de cette opération associant étroitement des travaux de voirie et des travaux d'eaux pluviales.

Dans ce cadre, la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'eaux pluviales pourrait être de la responsabilité de la commune de Sainte Croix-en-Plaine.

Dans cette optique, la procédure de co-maîtrise d'ouvrage définie à l'article 2-11 de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique (M.O.P.) n° 85-704 modifiée pourrait être utilisée car elle s'avère moins contraignante qu'une procédure de maîtrise d'ouvrage déléguée (articles 3 et 5 de la loi M.O.P.)

Les dispositions de l'article 2-11 de la loi MOP stipulent en effet, « *lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrage relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et en fixe le terme* ».

Conformément à ces dispositions, cette convention de co-maîtrise d'ouvrage propose donc de confier à titre gratuit la maîtrise d'ouvrage unique et globale de la réalisation de ces infrastructures d'eaux pluviales à la commune de Sainte Croix-en-Plaine.

Ce transfert temporaire de compétence de Colmar Agglomération à la commune dans le cadre de l'opération de réfection des rues Poincaré, Clémenceau et Léon IX sera mis en œuvre selon les conditions et dans les limites indiquées dans la convention.

**Montant de la participation Colmar Agglomération : 40 769,82 € TTC.**  
(plafonnée à 50 000 €)

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage à établir avec Colmar Agglomération
- **AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la co-maîtrise d'ouvrage.

## 5. INFORMATIONS

- **Calendrier :**

- **Samedi 29 juillet** de 10H00 à 18H00 en salle SCHWEITZER : Fil Créatif : Soldes.
- **Dimanche 27 août** : Marché aux puces de la Saint Léon.

- **Vendredi 01 septembre** : Gassenweinfest - Fête du Vin de Merdingen : départ navette de SCEP / horaires aller et retour à définir – les places disponibles dans le bus seront proposées à la population.
- **Samedi 09 septembre** Bibliothèque : journée portes ouvertes.
- **Vélo Tour** du Conseil Municipal : samedi 09/09 ou samedi 16/09 (nouvelle consultation).
- **Dimanche 17 septembre** : Journée du patrimoine organisée par la société d'histoire et de généalogie.
- **Dimanche 24 septembre** : Moto club : course de prairie — secteur Dintzen.
  
- **Prochaines réunions du Conseil Municipal :**
  - Mercredi 20 septembre 2023 à 20H00
  - Mercredi 22 novembre 2023 à 20H00
  
- **Vie associative : Elections de nouveaux présidents :**
  - Société de quilles : Patrick HAVART
  - ASSE : ZEMB Grégory
  - FC SCEP : Yannis CESCUTTI



La séance est levée à 20 heures.